

4 - Le XIX^e siècle

Reconstruction de l'église de Lérigneux (1830)

Au XIII^e siècle Lérigneux constitue déjà une paroisse dépendant de la châtellenie de Châtelneuf¹. A la Révolution, la paroisse est supprimée. Après le Concordat, le village est rattaché, sur le plan spirituel, à Roche-en-Forez. C'est seulement en 1820 que Lérigneux est à nouveau érigé en paroisse.

L'église primitive, déjà sous le vocable de Saint-Jacques-le-Majeur, se dressait sur une petite éminence au centre du bourg. Elle était petite et avait beaucoup souffert d'un total manque d'entretien de la période révolutionnaire à 1820. M. de Saint-Pulgent en fait la description, lors d'une communication à la Diana à la séance du 17 février 1897, en utilisant un plan qui figure dans les archives de la fabrique de Lérigneux et que lui avait signalé l'abbé Breuil, curé du village :

L'ancienne église se composait, comme l'indique le plan, d'une nef centrale, terminée par un chœur quadrangulaire, et de deux collatéraux de longueur et de largeur inégales, celui de gauche plus long et plus large ayant deux travées, celui de droite n'en ayant qu'une. La sacristie était à gauche du chœur. Telle était du moins la forme du monument après les nombreuses réparations qui y ont été faites du XVI^e au XVII^e siècle, car Lérignieu existant comme paroisse dès le XIII^e siècle avait évidemment à cette époque une église, sur la forme et les dimensions de laquelle malheureusement les renseignements font défaut.

Une chapelle existait dans chacun des collatéraux : celle de gauche appartenait aux Grozellier de Chenereilles, celle de droite aux Henrys d'Aubigny. La pierre tombale de Jeanne-Louise Henrys d'Aubigny, comtesse de Damas, morte en 1835, existe encore dans cette chapelle, et à la clef de voûte sont peintes les armes des Damas².

En 1830, à cause de la vétusté du sanctuaire et de l'augmentation de la population, on décida de reconstruire une nouvelle église. Le clocher qui date du XV^e siècle fut seul conservé. Il est haut de dix-huit mètres et construit à l'imitation de celui de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison : *A voir les contreforts disposés rectangulairement deux à deux jusques aux deux tiers de sa hauteur, et surtout la forme et les détails des fenêtres géminées qui ajourent chacune des faces de l'étage du beffroi, on pourrait croire qu'une même pensée a présidé aux deux oeuvres³*. Le clocher aurait abrité deux cloches datées de 1490 et de 1500. Il en reste une seule aujourd'hui. L'autre aurait été enterrée à l'époque révolutionnaire dans un champ⁴.

M. de Saint-Pulgent note que la clef de voûte portant les armes des ducs de Bourbon qui se trouve à l'intersection des arcs diagonaux de la travée du clocher pourraient faire supposer que ces seigneurs ont été bienfaiteurs de l'église : *Peut-être leur générosité a-t-elle contribué dans une certaine mesure à l'érection du clocher, qui est la partie la plus intéressante du monument⁵*. A sa base s'ouvre la porte principale de l'église. Le portail mouluré porte un linteau horizontal terminé en accolade d'un bel effet.

¹ Auguste Bernard, *Pouillé du diocèse de Lyon au XIII^e siècle*, appendice aux *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, tome II, p. 906.

² M. A. de Saint-Pulgent, *L'église de Lérigneux*, Bulletin de la Diana, tome IX, 1896-1887.

³ *Ibid.*

⁴ Voir : *Les cloches de Lérigneux (1794)*, p. 34.

⁵ *Ibid.*

La nouvelle église construite sur l'emplacement de l'ancienne est en style pseudo-roman et d'une élégante simplicité. Les fondations et les soubassements de l'ancien édifice ont été partiellement réutilisés. La nef comprend trois travées avec des collatéraux et une quatrième travée sous le clocher. L'abside est en cul-de-four. La sacristie est bâtie au chevet de l'abside.

Les fonts baptismaux datent du XVI^e siècle. Ils sont à gauche de la porte d'entrée, sous la travée du clocher, dans une sorte de niche. Les pinacles qui les flanquent sont reliés par une élégante arcade surbaissée, relevée en accolade et surmontée d'un bouquet végétal. Le pinacle central a malheureusement été coupé au moment où on avait installé une tribune en bois à laquelle on pouvait accéder par l'escalier du clocher. Ce dispositif permettait, au temps de l'église ancienne, de gagner un peu de place. La tribune n'existe plus aujourd'hui et l'église a été restaurée en 1969-1970.

Partage de la Montagne de Dovézy (1855)

Le territoire communal de Lérigneux touche à l'Auvergne et comprend au-dessus de Dovézy "une montagne", c'est-à-dire une partie de hautes chaumes avec les rochers de la Petite Pierre Bazane (1344 m). Il s'agit, suivant la définition d'un acte de 1855⁶, *d'un tènement de bruyères, paquiers ou paturages et broussailles, appelé Chaul ou montagne de Dovézy situé en la commune de Lérigneux... de la contenance d'environ 210 hectares, 64 ares, 66 centiares, confiné de matin par le bois d'Esiolle et un autre bois appelé d'Ecotay, appartenant à différents particuliers, de midi par les mêmes bois et par le communal des habitants de Bard, de soir déclinant à midi par la montagne et les jasseries des habitants de Saint-Anthelme ; de soir et nord par le communal des habitants de Roche.*

Le 5 février 1525, un groupe de vingt-deux habitants l'avaient acquise en commun pour la somme de quinze livres tournois payée comptant⁷. Les vendeurs étaient Claude Chénieux et son fils Jean, propriétaires à Roche. Les acheteurs se nommaient Pierre Jambin, Benoît Maurel, Jean Bonnet (du Fay), Antoine Maurel, Jean Fageron, Jean et Simon Faure de la Croix qui sont frères et parsonniers, à Michel et Jean Grimaud aussi frères et parsonniers, à Claude et Antoine Bachelier, père et fils, à Mathieu et Pierre Maître, aussi père et fils, à Antoine Vert, Gonin Marquet, Etienne Faure, Jean de Chavassieux, Allian Faure, Antoine et Mathieu Farge, parsonniers, Simon Foria et Bathélemy Farge.

Notons parmi les acheteurs, plusieurs parsonniers, c'est-à-dire des membres associés d'une communauté familiale vivant sur le même domaine. En des périodes difficiles, c'était une façon de renforcer l'exploitation. L'acquisition collective de la montagne de Dovézy nous révèle que les habitants du haut de la paroisse constitue une communauté solidaire et soucieuse de ses intérêts. Il est précisé dans l'acte *que les dits acheteurs et les leurs pourront pacager avec leurs bêtes propres qu'ils nourriront en leur maison de leur foin et pâture, de quelque espèce qu'elles soient...*

La "montagne de Dovézy" reste plus de trois siècles la propriété indivise d'une partie des habitants de Lérigneux. Le 10 juillet 1846, onze copropriétaires sur vingt souhaitent faire cesser l'indivision. Jean Gorand, Jean Marie Barou, Jeanne Clairet veuve Girard, Jean Blanc, Jean Pierre Dupin, Jean Brunel, Catherine Néel veuve de François Goure, Jean Pierre Rage, Mathieu Dumas et sa femme Antoinette Masson, Antoine Chavassieux et les mariés Néel et Chavassieux forment une demande en partage devant le tribunal civil de Montbrison. Ils souhaitent que la "montagne de Dovézy" soit partagée en vingt lots égaux.

Les autres copropriétaires ne souhaitant pas faire cesser l'indivision, il s'ensuit une longue procédure. Le 25 janvier 1854 le tribunal civil de Montbrison rend un premier jugement : la montagne de

⁶ *Partage de la montagne de Dovézy*, jugement de la cour impériale de Lyon du 19 avril 1855, expédition pour André Néel ; archives de la famille Néel.

⁷ Acte reçu Maître Fauvain, notaire à Roche.

Dovézy sera partagée en vingt lots égaux qui seront attribués après tirage au sort aux ayants-droit. M. Fuzon, géomètre de Montbrison, Mervillon père, géomètre à Saint-Bonnet-le-Courreau et Barthélemy Jacquet, propriétaire et ancien maire de Chalmazel sont chargés de l'estimation et du partage. Ces experts devront aussi constater les dégradations et les empiètements qui auraient pu être faits par quelques-unes des parties. Les temps ont changé et il semble bien, en effet, que la bonne entente ne règne plus à cette époque entre les copropriétaires.

Cependant le jugement ne convient pas à tous. Trois des parties, Mathieu Chalard, les mariés Chantemerle et Chalard ainsi que Catherine Chalard qui représente Elisabeth Garassus, et Claude Bayle n'acceptent pas le partage en parts égales et font appel.

Finalement le 19 avril 1855, neuf ans après le début de l'affaire, la cour impériale de Lyon ordonne le partage de la montagne sur une nouvelle base qui reprend les dispositions de l'acte d'acquisition :

Il sera procédé, dit la cour, au partage du tènement appelé la montagne de Dovézy, suivant la proportion établi par l'acte du 15 février 1525, c'est-à-dire en prenant en considération l'étendue de la jouissance de chaque communisme déterminée par le nombre des bestiaux nourris en sa maison de son foin et pâture au jour de la demande introductive d'instance ; qu'à cet effet les états de répartition relatifs à l'impôt dressés par l'autorité administrative.

Le partage fut ainsi fait et la montagne de Dovézy appartient encore aujourd'hui aux héritiers des copropriétaires de 1525. Il n'en reste pas moins que ce long conflit d'intérêts dut durablement nuire à la bonne entente entre voisins dans les villages de Dovézy, Jean Faure, La Rochette et Le Fay.

L'épidémie de diphtérie de 1895

En 1895, une grave épidémie atteint les habitants de Lérigneux. L'abbé Breuil, qui cette année-là, est nommé curé de Lérigneux, ne manque pas de faire le rapprochement avec la grande peste de 1629-1632 qui avait cruellement frappé le village :

En 1895, une épidémie de diphtérie s'abat sur la paroisse. La science est impuissante à en arrêter le progrès et la célèbre découverte du docteur Roux [inventeur du traitement de la diphtérie par le sérum du cheval] reste elle-même sans résultat. En moins de 4 mois le fléau fait 16 victimes sur une population de 350 habitants à peine. Cette épidémie ne franchit pas les limites de la paroisse, à Roche, à Bard, à Essertines personne n'en fut atteint, mais la crainte qu'elle inspirait se répandit au-delà de ces paroisses. Les populations étaient effrayées par ce qu'on appelait la peste de Lérigneux. Les habitants des paroisses voisines évitaient notre territoire contaminé. Ceux de la localité ne fuyaient pas devant le fléau, mais ils expédiaient au loin leurs enfants. Le vide et le silence se faisaient dans la paroisse...⁸

Cette année-là, le dimanche qui suit le 25 juillet, la Saint-Jacques, fête patronale, ne donne lieu à aucune réjouissance. Au début d'août, le conseil municipal se réunit et, désesparé, envoie une délégation auprès du curé afin que soient organisées des prières publiques. Une quête est organisée et des messes sont dites en l'honneur de saint Roch et de la Vierge Marie. Le 15 août, fête de l'Assomption, le curé Breuil emmène toute sa paroisse en procession jusqu'à la croix de Mondian qui avait été élevée par le curé Neyron au temps de la grande peste.

Et l'abbé Breuil de conclure : Dès lors le fléau disparaît complètement. Saint Roch n'avait pas conservé rancune aux habitants de Lérigneux de leur oubli⁹.

⁸ Abbé Breuil, *La peste et le culte de saint Roch à Lérigneux*, Bulletin de la Diana, tome X, 1898.

⁹ Ibid.